

Les négociations dans le Réseau de la Santé et des Services sociaux

Un cafouillis indescriptible

par Jacques Désy

Les projets de lois controversés qui ont été adoptés en décembre dernier, sur l'initiative du ministre **Philippe Couillard**, ont fait voler en éclats tous cadres de référence plongeant les négociations dans un cafouillis indescriptible.

Alors que les conventions collectives du Réseau de la Santé et des Services sociaux sont expirées depuis le 30 juin dernier, le gouvernement a décidé unilatéralement d'édicter ses nouvelles règles du jeu.

Pour le **Secteurs réunis Affaires sociales (SAS) de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD)**, il n'est absolument pas question d'accepter l'ingérence éhontée du gouvernement dans la configuration de ses unités de négociation, ni d'accepter l'imposition du nouveau régime de négociation tel que le prévoit la nouvelle loi.

« Nous ne négocierons pas selon le diktat du ministre, mais seulement à partir de notre cahier de demandes. Nous disons non à la négociation locale. Nous disons non à l'aberration de regrouper au sein d'une même unité de négociation des personnes qui ne le souhaitent pas, par exemple les infirmières auxiliaires et les infirmières », affirme **Lucie Geneau**,



Lucie Geneau et Carmelle Chagnon

présidente du **Syndicat des employé-e-s du Centre d'accueil de la Spirale (CSD)**.

Sa déclaration est à la mesure même du mécontentement et de la détermination qui continuent d'animer les salariés du réseau, membres de syndicats affiliés à la CSD.

Questionnant la légitimité et l'ampleur des changements proposés par les projets de loi 25 et 30, la CSD avait déjà prévenu le ministre, en commission parlementaire, qu'en plus de bafouer des droits considérés fondamentaux, que sa réforme était vouée à l'échec puisqu'elle ne reposait pas sur l'assentiment des salariés.

« De tels amendements législatifs traduisent une grossière méconnaissance de notre régime des relations du travail ou pire, un mépris flagrant à l'égard de la contribution des salariés au fonctionnement quotidien de notre réseau », ajoute **Carmelle Chagnon**, présidente du **Syndicat**

des employés du Centre d'accueil de Rouville à Saint-Césaire (CSD).

La nouvelle législation fait basculer, à l'avantage des établissements, le fragile équilibre nécessaire à un rapport de forces permettant aux salariés d'améliorer leurs conditions de travail. Jean-François Bérubé cite en exemple les pouvoirs du médiateur arbitre intervenant dans un cas de désaccord entre un syndicat et un employeur dans le cadre de la première négociation locale.

« Comment croyez-vous qu'un syndicat puisse améliorer les conditions de travail des salariés lorsque les pouvoirs conférés au médiateur arbitre l'obligent à choisir, soit l'offre finale du syndicat, soit celle de l'établissement, en autant qu'elle n'entraîne pas de coûts supplémentaires à ceux existants, tout en assurant la prestation des services à la clientèle? »

En outre, il craint, qu'obsédé par sa vision comptable, le gouvernement risque de tomber dans le piège de vouloir marchander des ajuste-



Jean-François Bérubé

ments salariaux obtenus à la suite de la démarche d'équité salariale.

Comme si ce n'était pas suffisant, le gouvernement, en modifiant l'article 45 du Code du travail, pourrait privatiser plusieurs de ses activités sans qu'il n'y ait de transfert de l'accréditation syndicale et de la convention collective, contribuant ainsi au démantèlement du réseau et à l'appauvrissement d'un nombre toujours plus grand de personnes.

Face à cette situation outrageante, Jean-François Bérubé, président du SAS croit que les salariés du réseau devront démontrer une solidarité indéfectible afin d'amener le gouvernement à redonner aux salariés les droits dont il les a dépouillés. « Nous devons plus que jamais être unis et utiliser des moyens de pression appropriés, pouvant aller jusqu'à la grève générale. De plus, nous contesterons devant les tribunaux cette législation et nous déposerons une plainte au Bureau international du travail (BIT) », conclut-il avec fermeté. 